



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conférence générale

GC(61)/26

18 septembre 2017

Distribution générale

Français

Original : anglais

Soixante et unième session ordinaire

Point 9 de l'ordre du jour
(GC(61)/25)

Élection de Membres au Conseil des gouverneurs

Mémoire du Président

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ prévoit qu'avant que la Conférence générale, à chaque session ordinaire, ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance fait connaître à la Conférence générale les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session, le Conseil soit constitué conformément à l'article VI.A du Statut.

2. En conséquence, le Président fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil², conformément à ce qui suit :

- a) Deux membres de la région Amérique latine ;
- b) Deux membres de la région Europe occidentale ;
- c) Deux membres de la région Europe orientale ;
- d) Deux membres de la région Afrique ;
- e) Un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
- f) Un membre de la région Extrême-Orient ; et
- g) Un membre de la région Extrême-Orient ou de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ou encore de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

¹ GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer les pays suivants : Bélarus, Espagne, Ghana, Lettonie, Namibie, Pakistan, Paraguay, Philippines, République de Corée, Turquie et Uruguay (voir le document GC(59)/RES/DEC/(2015), décision GC(59)/DEC/8).

3. L'attention des délégués est appelée sur la liste ci-après de 24 États Membres qui siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la soixante-deuxième session ordinaire (2018) de la Conférence générale, du fait qu'ils ont été soit élus par la Conférence générale en 2016³, soit désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2017⁴.

Afrique du Sud	États-Unis d'Amérique
Algérie	Fédération de Russie
Allemagne	France
Argentine	Inde
Australie	Italie
Brésil	Japon
Canada	Pays-Bas
Chine	Pérou
Costa Rica	Qatar
Côte d'Ivoire	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Danemark	Singapour
Émirats arabes unis	Slovénie

³ GC(60)/RES/DEC(2016), décision GC(60)/DEC/9.

⁴ GC(61)/6.